



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2024 / 2025**



PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunion du : 2 JUILLET 2024
Président de la CR : Patrick PIOU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN et Vincent GARNIER, C.T.R.

Préambule

- M. Loïc COTTEREAU – membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
 - M Gabriel GÔ – membre de ROUILLON EG (524226)
 - M. Patrick PIOU – membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
 - M. Patrick VAUCEL – membre de COULAINES JS (502544)
- ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Championnats régionaux Jeunes 2024/2025

La Commission prend connaissance du courriel en date du 28 juin 2024 du FC ST JULIEN DIVATTE concernant sa non-sélection en Championnat Régional U19.

La Commission rappelle l'extrait du règlement applicable :

1) Phase 1 : Se reporter à l'Annexe 5 :

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la saison en cours, par rang de priorité :

✓ **U19 R1 – Se reporter à l'Annexe 5 :**

1. Par ordre du Classement Final U18 R (se reporter à l'Annexe 6).
2. *Les équipes du Championnat U19 Nation. (applicable pour la composition des groupes de la saison 2024/2025)*
3. *Par ordre du Classement Final U19 R (se reporter à l'Annexe 6). (applicable pour la composition des groupes de la saison 2024/2025)*

✓ **U19 R2 – Se reporter à l'Annexe 5 :**

1. Les équipes relevant du rang de priorité ci-dessus listé pour le U19 R1 mais ne postulant pas en U19 R1 ou non retenues en U19 R1.
2. Par ordre du Classement Final U19 R (se reporter à l'Annexe 6), 5 équipes exclusivement classées de 1 à 35.
3. 5 équipes des Championnats U18 District/U17 pour le District 49, à raison d'une équipe par District, déterminées dans les conditions ci-après : Chaque District acte en fin de saison le classement des équipes U18 (équipe U17 pour le District 49) de son ressort territorial. Chaque équipe classée au rang 1 de son District est prioritaire pour participer au U19 R2. En cas de refus d'une équipe prioritaire, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant dans le classement de son District, et ainsi de suite le cas échéant.
4. Par ordre du Classement Final U19 R (se reporter à l'Annexe 6).

1) Phase 2 : Se reporter à l'Annexe 5 :

Modalités de sélection sur la base des résultats à l'issue de la phase 1, par rang de priorité :

➤ **U19 R1** : se reporter à l'Annexe 5

➤ **U19 R2** : Se reporter à l'Annexe 5

➤

En cas de candidatures inférieures au nombre de places disponibles sur une épreuve, la Commission d'Organisation aura toute latitude pour organiser l'épreuve après validation du Comité de Direction.

En cas de candidatures supérieures au nombre de places disponibles sur une épreuve, la Commission d'Organisation aura toute latitude pour augmenter le nombre d'équipes prévues à l'Annexe 5 après validation du Comité de Direction. (applicable pour la composition des groupes de la saison 2024/2025)

La Commission précise avoir fait une stricte application du règlement en vigueur, et que le FC ST JULIEN DIVATTE se situe actuellement à la 3^{ème} place sur la liste d'attente, 3 clubs ayant retirés leur candidature.

La Commission rappelle la liste des équipes sélectionnées ci-dessous, conformément au règlement :

U 19 R2 - 20 équipes

Règlement	Equipes éligibles sportivement	Candidature	Label	Equipe retenue
1. Les équipes relevant du rang de priorité ci-dessus listé pour le U 19 R1 mais ne postulant pas en U 19 R1 ou non retenues en U 19 R1 <i>(par ordre du Classement Final U 18 R)</i>	BEAUCOUZE SC 21			
	LE MANS FC 21			
	CARQUEFOU USJA 21			
	CHOLET SO 21			
	ANGERS VAILLANTE 21	OUI - R1	X	R1
	VERTOU USSA 21	OUI - R1	X	R1
	FONTENAY VENDEE 21	OUI - R1	X	R1
	LE POIRE/VIE VF 21	OUI	X	LE POIRE/VIE VF
	NANTES BELLEVUE JSC 21	OUI - R1	X	R1
	MAYENNE STADE FC 21			
	SAINT SEBASTIEN FC 21	OUI - R1	X	R1
	ST NAZAIRE AF 22	OUI	X	ST NAZAIRE AF
	LES HERBIERS VF 21			
	SAUTRON AS 22	OUI - R1	X	R1
	LA ROCHE VENDEE 22			
	AIZENAY FRANCE 21			
	THOUARE US 21	OUI	X	THOUARE US
	CHANGE CS 21			
	CHANGÉ US 21	OUI	X	CHANGE US
	ANCENIS RCASG 21	OUI	X	ANCENIS RCASG
	ST HILAIRE VIHIERES 21	OUI	X	ST HILAIRE VIHIERES
	LE MANS VILLARET AS 21			
	BOUPEREMONPROUANT FC			
	PT ST MARTIN FCGL 22	OUI	X	PT ST MARTIN FCGL
	LAVAL BOURNY AS 22	OUI	X	LAVAL BOURNY AS
	TRELAZE FOYER 21	OUI	X	TRELAZE FOYER
	ANGERS SCA 21	OUI - R1	X	R1
	LA CHAPELLE AC CHAP 21			
	GJ LSCA LOUVERNE 21	OUI	X	GJ LSCA LOUVERNE
	ST PHILBERT GD LIEU 21			
1. Les équipes relevant du rang de priorité ci-dessus listé pour le U 19 R1 mais ne postulant pas en U 19 R1 ou non retenues en U 19 R1 <i>(Les équipes du Championnat U 19 Nation)</i>				
1. Les équipes relevant du rang de priorité ci-dessus listé pour le U 19 R1 mais ne postulant pas en U 19 R1 ou non retenues en U 19 R1 <i>(Par ordre du Classement Final U 19 R)</i>	BEAUPREAU CHAP. FC			
	SAUMUR OFC			
	NANTES BELLEVUE JSC			
	GJ PAYS DE CHATEAU-G	OUI	X	GJ PAYS DE CHATEAU-G
	GJLESSABLES D'OLONNE			
	REZE FC	OUI	X	REZE FC
	SAINT SEBASTIEN FC			
	ANGERS SCA			
	CHALLANS FC			
	LA CHAP. HEULIN FCEV	OUI	X	LA CHAP. HEULIN FCEV
	ANGERS NDC	OUI - R1	X	R1
	GJ POUZAUGES BOCAGES	OUI - R1	X	R1
	SABLE/SARTHE F.C.			
	MULSANNE-TELOCHE AS			
	REZE AEPR	OUI	X	REZE AEPR
	TIERCE CHEFFES AS	OUI	X	TIERCE CHEFFES AS
	ST ANDRE ST MACAIRE			
	ST-SYLVAIN ANJOU AS	OUI - R1	X	R1
	ST-BREVIN AC	OUI	X	ST BREVIN AC
	GJ NEM (SAVIGNÉ)	OUI	X	GJ NEM (SAVIGNÉ)
	LA ROCHE/YON ESOFV			
	GUECELARD US	OUI	X	GUECELARD US
	MONTREUIL JUIGNEBENE	OUI	X	MONTREUIL JUIGNEBENE
	ST BERTHEVIN US	OUI	X	ST BERTHEVIN US
	PONTCHÂTEAU AOS	OUI	X	Championnat complet - si désistement
	CARQUEFOU USJA			
	GORGES ELAN	OUI	X	Championnat complet - si désistement
	LE LOROUX LANDREAU O			
	FONTENAY VENDEE			
	SAVENAY MALVILLE PFC	OUI	X	Championnat complet - si désistement
CHRISTOPHESEGUINIÈRE	OUI	X	Championnat complet - si désistement	
NANTES ST MEDARD DOULON	OUI	X	Championnat complet - si désistement	
3. 5 équipes des Championnats U 18 District/U 17 pour le District 49, à raison d'une équipe par district, déterminées dans les conditions ci-après : chaque District acte en fin de saison le classement des équipes U 18 (équipe U 17 pour le District 49) de son ressort territorial. Chaque équipe classée au rang 1 de son District est prioritaire pour participer au U 19 R2. En cas de refus d'une équipe prioritaire, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant dans le classement de son district, et ainsi de suite le cas échéant	ST JULIEN DIVATTE FC (44)	1er U 18 D1	X	Championnat complet - si désistement
	MESLAY DU MAINE AS (53)	8ème U 18 D1	X	Championnat complet - si désistement
	AVRILLE AS (49)	3ème U 17 D2	X	Championnat complet
	NANTES LA MELLINET (44)	6ème U 18 D1	X	Championnat complet
	GJ ST MELAINE JUIGNE (49)	2ème U 17 D1	NON	Non labellisé
Equipe non éligible - Issue des championnats départementaux	GJ PAYS DE L'ERNEE	8ème U 17 D1		

Le Président,



P. PIOUS

La Secrétaire Administrative,



N. PERROTEL